



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/108
14 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 7 FÉVRIER 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, les résultats de la cinquième session du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, tenue le 5 février 1996 à Genève.

Le Conseil d'administration a élu la Pologne, en la personne de son Représentant permanent, S. E. M. Ludwik Dembinsky, au poste de Vice-Président, en remplacement de la République tchèque dont le mandat est arrivé à expiration le 31 décembre 1995.

Le Conseil a ensuite entendu le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission, S. E. M. Carlos Alzamora, qui mettait en relief l'importance des entretiens du 6 février 1996 entre l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies concernant la formule "pétrole contre nourriture" envisagée dans la résolution 986 (1995) du Conseil, compte tenu des conséquences positives que pourraient avoir ces entretiens quant à la capacité de la Commission d'honorer ses engagements en versant un grand nombre d'indemnisations en souffrance. En d'autres termes, l'application de cette résolution sur une période de 12 mois permettrait au Fonds d'indemnisation de recueillir 1 200 millions de dollars, somme qui correspond au montant des indemnisations dues à des centaines de milliers de demandeurs des catégories A et C.

En ce qui concerne les demandes individuelles des catégories A, B, C et D, présentées après l'expiration des délais impartis, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation de son sous-groupe qui préconise de n'accepter que les demandes émanant du Yémen et du Bureau du HCR de Genève. Par ailleurs, compte tenu de la guerre civile qui a sévi au Yémen en 1994, le Conseil a agréé la requête du Gouvernement yéménite demandant la prolongation des délais de présentation des demandes relevant des différentes catégories. Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé qu'à l'avenir, toutes les demandes individuelles (catégories A, B, C et D) présentées tardivement seront directement rejetées par le secrétariat sans en référer au Conseil.

Toutefois, les demandes relevant des catégories E (entreprises) et F (gouvernements), soumises après l'expiration des délais, seront examinées par le

Conseil d'administration. Le Conseil a cependant précisé que les critères seront strictement appliqués au cas par cas pour toute nouvelle demande relevant des catégories E ou F soumise après le 1er janvier 1996.

Durant la réunion, le Secrétaire exécutif a présenté son nouvel adjoint, M. Robert Souria, qui remplacera M. Liviu Bota.

Le Conseil d'administration a décidé de tenir sa prochaine session ordinaire du 28 au 30 mai 1996.

Enfin, je tiens à dire que toutes les délégations souhaitaient vivement suivre de près l'évolution des entretiens de New York entre l'Iraq et l'ONU et ont demandé à être tenues régulièrement informées de leur déroulement. Le Conseil s'est déclaré optimiste quant au succès de ces entretiens qui devrait permettre au Fonds d'indemnisation d'être régulièrement alimenté afin de répondre aux attentes de millions de demandeurs à travers le monde.

Le Président du Conseil d'administration de la
Commission d'indemnisation des Nations Unies

(Signé) Giuseppe BALDOCCI
